RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A Vos Comptes

E.U.R.L. au capital de 141 000 Euros
Siège social : 1 Chemin du Pontil

11240 CAILHAVEL
R.C.S : 509 455 424

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01/09/2024

Au siège social,
Le 01/09/2024,
à 16h

Madame KOUIDER Jamila, détenant 14100 parts sociales,

Associé unique de la société A Vos Comptes, société à responsabilité limitée au capital de 141 000 Euros.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique gérant ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- la copie de la lettre de convocation ;
- la feuille de présence ;

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique décide de transférer le siège de la société au 1 Chemin du Pontil 11240 CAILHAVEL à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée.

Décision n° 2

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la société qui sont désormais libellés ainsi qu'il suit :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à :

1 Chemin du Pontil – 11240 CAILHAVEL

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée.

Décision n°3

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance

